



FORMATION

Rédiger un contrat de travail

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise
- Responsable et membre du service ressources humaines
- Personnel de l'entreprise ayant en charge la gestion du personnel
- Maximum 5 personnes par entreprise

Type de formation

Présentiel

Domaine de formation

Gestion de la paie, social et règles légales

Pré-requis

Connaissances des bases du social

Lieu

A convenir avec vous

Durée

1 journée

Tarif

1 500 € HT

OBJECTIFS

- Connaître les caractéristiques d'un contrat de travail ;
- Choisir le contrat adapté à la situation ;
- Sécuriser la rédaction du contrat de travail ;
- Gérer les contrats à temps partiel ;
- Maîtriser les règles du contrat à durée déterminée ;
- Gérer la modification du contrat de travail.

PROGRAMME

Les critères d'un contrat de travail

- Les trois éléments caractéristiques ;
- La forme du contrat de travail : l'écrit, la langue, le nombre d'exemplaires, etc.

La conclusion d'un contrat de travail

- Les avantages et les inconvénients des CDI et des CDD ;
- Les conventions et contrats de travail exonérés ;
- Les formalités à accomplir.

La sécurisation de la rédaction d'un contrat à durée indéterminée

- Connaître et respecter les clauses obligatoires ;
- L'application de la période d'essai ;
- La mise en place et la rédaction des clauses particulières : mobilité géographique, objectifs, télétravail... ;
- Maîtriser les clauses sensibles (non-concurrence, forfait jours...).



FORMATION

Rédiger un contrat de travail

La rédaction d'un contrat de travail à temps partiel

- La durée minimale du travail ;
- Connaître et respecter les clauses obligatoires (horaires, répartition...) ;
- Les différentes règles liées aux heures complémentaires.

Le respect des règles du contrat à durée déterminée

- Le choix du motif de recours en fonction de la situation ;
- Les durées en accord avec la législation ;
- Gérer le renouvellement/enchaînement des CDD ;
- Appréhender les différentes conditions de l'obtention de l'indemnité de précarité ;
- Le risque de requalification.

La modification du contrat de travail

- Les différences entre la modification du contrat et la modification des conditions d'exécution du contrat de travail ;
- Gérer la modification du lieu de travail, qualification et rémunération ;
- La rédaction des avenants aux contrats de travail ;
- Les conséquences du refus du salarié.

INTERVENANTS

Camille GERIN, Juriste en droit social

Nathalie VERGRACHT, Juriste en droit social - Directrice de mission

PEDAGOGIE

- Formation individualisée tenant compte des besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- Projection d'un diaporama, support aux commentaires du formateur avec une alternance entre les apports théoriques, des exercices et des échanges avec l'intervenant et les participants ;
- Remise aux participants du support et de ses annexes après la formation ou avant sur demande ;
- Afin d'évaluer à chaud les acquis, un questionnaire d'auto-évaluation sera réalisé à la fin de la formation.

Ce plan de formation est donné à titre indicatif en termes de durée et de contenu. Il sera adapté en fonction des spécificités de l'entreprise et de la qualité des stagiaires.

Cette formation pourra le cas échéant, faire l'objet d'un perfectionnement.